

ANNEXE III

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : SPÉCIALITÉ MAINTENANCE NAUTIQUE

ANNEXE 3/14

ANNEXE II B

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel MAINTENANCE NAUTIQUE		Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, 3 années d'activités professionnelles			Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves		Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 –Épreuve scientifique et technique			5						
Sous-épreuve E 11 : Analyse d'un système technique		U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 : Mathématiques		U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 13 : Sciences physiques et chimiques		U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2- Épreuve technologique : Étude de cas – Analyse technique		U2	3	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel			10						
Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'interventions en entreprise		U31	2	CCF		Ponctuel oral	25 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Interventions sur embarcation et sur un équipement		U32	3	CCF		Ponctuel pratique	6h maxi	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Intervention sur système de haute technicité		U33	3	CCF		Ponctuel pratique	6hmaxi	CCF	
Sous-épreuve E 34 : Economie gestion		U34	1	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF	
Sous-épreuve E 35 : Prévention, santé, environnement		U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante		U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5- Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique			5						
Sous-épreuve E51 Français		U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 Histoire géographie et éducation civique		U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques		U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF	
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive		U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative (2)									
Langue vivante		UF1		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.